

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
293^{EME} REUNION
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
13 SEPTEMBRE 2011

PSC/PR/COMM.(CCXCIII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 293^{ème} RÉUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 293^{ème} réunion tenue le 13 septembre 2011, a adopté la décision qui suit sur la situation en Somalie:

Le Conseil:

1. **Prend note** du Rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie [PSC/PR/2(CCXCIII)], ainsi que des déclarations faites par les représentants du Gouvernement fédéral de transition (TFG) de la Somalie, des Nations unies et de l'Éthiopie, en sa qualité de pays assurant la présidence de l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD);
2. **Rappelle** ses décisions et communiqué de presse antérieurs sur la situation en Somalie;
3. **Se félicite** des progrès réalisés sur le terrain par les forces de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) et du TFG, en particulier l'extension de leur contrôle aux zones précédemment occupées par Al Shabaab, ainsi que des résultats obtenus par les milices alliées au TFG dans d'autres parties du pays, notamment dans le Hiraan, le Galgadud, Bay et Bakool, Gedo et le Juba inférieur;
4. **Exprime sa profonde appréciation** aux forces de l'AMISOM et du TFG pour leur courage et leur dévouement, qui ont rendu ces réalisations possibles, et les **encourage** à persévérer dans leurs efforts. Le Conseil **réitère, une fois de plus, sa gratitude** aux Gouvernements du Burundi et de l'Ouganda pour leur engagement indéfectible en faveur de la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie, et **compatit** avec les familles des soldats de l'AMISOM et du TFG qui ont fait le sacrifice ultime au service de la paix et de la sécurité en Somalie;
5. **Se félicite** de la signature de l'Accord de Kampala du 9 juin 2011, qui a prolongé la période de transition d'un an, jusqu'au 20 août 2012, de l'adoption, par la réunion consultative tenue à Mogadiscio du 4 au 6 septembre 2011, d'une Feuille de route qui décrit les tâches clés devant être accomplies avant août 2012, le chronogramme pour l'achèvement de chacune d'entre elles, les institutions responsables, les ressources nécessaires et le mécanisme pour assurer le respect des engagements pris par les Institutions fédérales de transition (TFIs);
6. **Félicite** le Président du TFG et le Président du Parlement fédéral de transition (TFP) pour l'Accord conclu à Kampala, qui témoigne d'un engagement renouvelé à mener à bien la transition et à promouvoir une paix durable et la réconciliation dans leur pays, et **demande instamment** à toutes les parties prenantes somaliennes de continuer à faire preuve de l'unité de vues et de la détermination nécessaires pour maintenir la dynamique née des acquis enregistrés à Mogadiscio, ainsi que de l'Accord de Kampala et de la Feuille de route adoptée subséquemment, et ce en mettant intégralement en œuvre les engagements pris et en s'en tenant au chronogramme convenu à cet égard. Le Conseil **appelle** tous les Somaliens, y compris ceux de la diaspora, à continuer de soutenir le processus de paix dans leur pays;

7. **Exprime sa gratitude** au Président Yoweri Museveni de l'Ouganda, pour avoir facilité la conclusion de l'Accord de Kampala, au Premier ministre Meles Zenawi de l'Éthiopie et aux autres dirigeants de l'IGAD, pour leur implication continue et leur rôle de premier plan dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie. Le Conseil **félicite également** les dirigeants de la Communauté de l'Afrique de l'Est pour leurs efforts;

8. **Réitère la profonde préoccupation** de l'UA face à la situation humanitaire qui prévaut en Somalie en raison de la sécheresse et de la famine actuelles, **prend note** des résultats de la Conférence d'annonces de contributions organisée par la Commission à Addis Abéba, le 25 août 2011, et **félicite** les États membres et les partenaires de l'UA, en particulier la Banque africaine de développement (BAD), qui se sont engagés à apporter une assistance. Le Conseil **exprime sa gratitude** aux acteurs présents sur le terrain, en particulier les organisations non-gouvernementales (ONG) somaliennes, pour les efforts qu'ils déploient, en dépit des conditions de sécurité difficiles dans lesquelles ils travaillent, ainsi qu'aux organisations de la société civile africaine, pour les initiatives qu'elles ont prises en faveur des populations affectées en Somalie;

9. **Demande instamment** aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de contribuer financièrement et en nature aux efforts de secours, et à ceux qui sont en mesure de le faire de fournir une assistance supplémentaire. Le Conseil **souligne la nécessité** pour le continent d'être à la hauteur des défis qui se posent et d'apporter aux populations somaliennes le soutien dont elles ont si désespérément besoin, dans un esprit de véritable solidarité africaine. Le Conseil **lance également un appel** aux partenaires internationaux pour qu'ils apportent un soutien qui soit proportionné aux besoins sur le terrain;

10. **Prend note avec satisfaction** des mesures prises sur le terrain par l'AMISOM, afin d'assurer la sécurité pour les efforts de secours, de faciliter l'accès et de fournir une assistance humanitaire aux populations dans le besoin, et **encourage** la Mission à poursuivre ses efforts. Le Conseil **félicite également** le Bureau interafricain sur les Ressources animales de l'UA (BIRA-UA) basé à Nairobi, pour son travail exceptionnel visant à atténuer l'impact de la sécheresse et de la famine, à travers l'appui au secteur de l'élevage, qui constitue le pilier de l'économie somalienne, et **prie** la Commission de tenir le Conseil régulièrement informé des activités et programmes menés par BIRA;

11. **Souligne** que les récents développements politiques et sécuritaires créent une occasion unique pour faire avancer la paix et la réconciliation en Somalie et mettre un terme définitif aux souffrances indicibles infligées au peuple somalien. En conséquence, le Conseil, **une fois encore, en appelle** à la communauté internationale, en particulier les Nations unies, pour qu'elle prenne les mesures attendues d'elle et assume pleinement ses responsabilités envers le peuple somalien, en conformité avec les dispositions pertinentes de la Charte des Nations unies;

12. **Réaffirme la détermination** de l'UA à continuer de faire tout ce qui est nécessaire pour aider le peuple somalien et faciliter la conclusion réussie du processus de paix et de réconciliation et, à cette fin, à travailler avec les TFIs dans un esprit de partenariat. À cet égard, le Conseil **approuve** le concept d'opérations révisé (CONOPS), tel que décrit aux paragraphes 52 à 55 du Rapport du Président de la Commission et qui a été élaboré sur la base des conclusions de l'atelier consultatif technique organisé par la Commission à Addis Abéba, du 17 au 18 août 2011;

13. **Prend note avec satisfaction** de l'engagement pris par le Burundi et l'Ouganda à fournir 1 000 et 2 000 soldats, respectivement, en plus de leurs contributions actuelles à l'AMISOM, ainsi que des annonces faites par Djibouti, la République de Guinée et la Sierra Léone de fournir chacun un bataillon;

14. **Prie** le Conseil de sécurité des Nations unies, conformément à sa responsabilité principale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de réaffirmer son engagement à autoriser le déploiement d'une opération des Nations unies qui prendra le relais de l'AMISOM et appuiera la reconstruction et la stabilisation à long terme de la Somalie. Dans l'intervalle, le Conseil **prie** le Conseil de sécurité d'autoriser le renforcement du dispositif de soutien fourni par les Nations unies, en vertu des résolutions 1863 (2009) et 1964 (2010), pour prendre en compte les lacunes identifiées au cours des derniers mois et le fait que l'AMISOM est une mission multidimensionnelle, avec des composantes militaire, police et civile, avec un accent particulier sur:

- (i) la capacité de soutien autonome pour les troupes,
- (ii) le remboursement du matériel appartenant aux contingents,
- (iii) la fourniture des multiplicateurs de forces nécessaires, y compris des hélicoptères,
- (iv) le déploiement d'unités de police constituées (UPC), comme prévu dans le CONOPS révisé,
- (v) l'appui logistique à la composante civile de la Mission,
- (vi) la création, dans le cadre de l'AMISOM et sous son commandement, d'une force de protection de la taille d'un bataillon (850), pour assurer la sécurité du personnel civil et la protection de l'UA, des Nations unies et des TFIs à Mogadiscio, étant évidemment entendu que cette force viendra en ajout aux 12 000 personnels militaires déjà autorisés par les Nations unies aux termes de la résolution 1964(2010), et
- (vii) le bien-être et les déplacements pour le personnel de la Mission ;

15. **Réitère** les autres requêtes faites par l'UA, telles qu'énoncées dans le communiqué PSC/MIN/1(CXXXXV) adopté lors de sa 245^{ème} réunion tenue le 15 octobre 2010, en particulier les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée en Somalie, par voie aérienne et maritime, d'éléments étrangers et d'armes destinés à des groupes armés qui attaquent la population somalienne, le TFG et l'AMISOM;

16. **Prie** le Conseil de sécurité des Nations unies de prendre en compte des contributions additionnelles et actualisations sur la situation, avant l'adoption de sa résolution sur la Somalie, y compris en interagissant de façon approfondie avec l'UA et en prenant dûment en considération les requêtes et autres éléments contenus dans le présent communiqué, et ce dans un esprit de concertation et de partenariat, ainsi que les conclusions du mini-sommet sur la Somalie, prévu à New York, le 23 septembre 2011, à l'initiative du Secrétaire général des Nations unies;

17. **Exprime sa gratitude** aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'UA fournissant un appui à l'AMISOM et les **exhorte** à renforcer leur assistance;

18. **Exprime sa gratitude** au Haut Représentant de l'UA pour la Somalie, l'ancien Président Jerry John Rawlings, au Représentant spécial du Président de la Commission, Boubacar Gaoussou Diarra, au Commandant de la Force, le Général de Division Fred Mugisha, et à tout le personnel de l'AMISOM, pour leur dévouement et leur engagement. Le Conseil **note également avec appréciation** les efforts de l'ancien Commandant de la Force, le Général de Division Nathan Mugisha, sous la direction duquel les forces de l'AMISOM ont enregistré des gains notables sur le terrain;

19. **Félicite** le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Somalie, Augustine Mahiga, et le Facilitateur de l'IGAD pour la paix et la réconciliation en Somalie, Kipruto arap Kirwa, pour leurs efforts et engagement, ainsi que pour la coopération qu'ils apportent à l'UA;

20. **Demande** au Président de la Commission de transmettre le présent communiqué et son rapport aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général des Nations unies, ainsi qu'aux autres partenaires de l'UA, pour solliciter leur appui et leur coopération, et de faire rapport au Conseil sur la suite réservée à ses requêtes, notamment en ce qui concerne la résolution sur la Somalie qui doit être adoptée par le Conseil de sécurité;

21. **Décide** d'entreprendre, aussi rapidement que possible, une visite à Mogadiscio pour marquer encore davantage son soutien au processus de paix et de réconciliation en Somalie, ainsi qu'aux efforts de l'AMISOM, et évaluer la situation sur le terrain. Le Conseil **demande** à la Commission d'entreprendre les préparatifs nécessaires ;

22. **Décide** de rester activement saisi de la question.